

Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal ..... 45

Membres en exercice ..... 45

Présents ou représenté.e.s  
à la séance ..... 43

Absentes ..... 2

## COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS

### EXTRAIT DU REGISTRE

des

### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Délibération n° 2022-02-19a-DGS

Désignation de la représentante du Conseil municipal  
pour siéger au sein de la Commission Consultative de  
l'Energie

## SÉANCE DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, **dix-sept février**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **neuf février**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

#### ETAIENT PRESENT.E.S

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, Mme BENZIANE, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, Mme LARABI, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, Mme MICHEL, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS,

#### EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à	M. GAUTRAIS
M. BRUNET	a donné mandat à	M. CORNELIS
M. LEBLANC,	a donné mandat à	Mme KLOPP
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	M. ORJEBIN
Mme JANIAUX	a donné mandat à	Mme LELU
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. GUYOT	a donné mandat à	M. BERTRAND
Mme BAYOL	a donné mandat à	M. BEDOURET

#### ABSENTES

Mme INDJA, Mme AMSELLEM-SIMONNET

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**M. Franck MORA** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

**Délibération 2022-02-19a-DGS**

Désignation du/ de la représentant.e du Conseil municipal pour siéger au sein de la Commission Consultative de l'Energie

**LE CONSEIL,**

**VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

**VU** l'article L.5219-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** l'engagement de la Métropole Grand Paris (MGP) dans le Schéma Directeur Energétique Métropolitain,

**CONSIDERANT** la mise en place de la Commission Consultative de l'Energie comme instance de suivi du schéma directeur par la Métropole Grand Paris,

**CONSIDERANT** que les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats intercommunaux exerçant la maîtrise d'ouvrage de réseaux de chaleur sur le territoire de la Métropole, sont membres de cette commission.

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner un/ une représentant.e au sein de la Commission Consultative de l'Energie.

**A L'UNANIMITE**

**DESIGNE**

Mme CHARDIN en qualité de représentante titulaire pour siéger au sein de la Commission Consultative de l'Energie (CCE).

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le ..... **23 FEV. 2022** .....  
Publication ..... **23 FEV. 2022** .....  
le .....  
Notification  
le .....  
Certifié exécutoire  
Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

**Jean-Philippe GAUTRAIS**  
Maire

